



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lycee technique de formation aux metiers technico-artistiques

Question écrite n° 17909

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de création d'un lycée technique de formation aux métiers technico-artistiques du spectacle dans la région Rhône-Alpes. Ce projet, porté par le centre international des arts et de la culture de Lyon, est actuellement unique en Europe et constitue une véritable opportunité aux yeux des professionnels du monde culturel, technique et artistique. Il lui demande quelle suite il entend donner à un tel projet, qui fait actuellement l'objet d'un examen approfondi du rectorat de Lyon.

### Texte de la réponse

En application des procédures de décentralisation, les modifications (création, extension, suppression) du réseau des lycées sont désormais étudiées et arrêtées à l'échelon régional, afin de mieux prendre en compte les particularités locales, et de procéder à une consultation aussi large que possible des différentes parties concernées. La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée a, en effet, introduit, en la matière, une nouvelle répartition des compétences, précisée par divers textes d'application (en particulier, la circulaire du 18 juin 1985, publiée au J.O. du 12 juillet 1985). C'est ainsi qu'il appartient au Conseil régional d'établir le programme prévisionnel des investissements relatif aux lycées. Il revient, d'autre part, à l'autorité académique, dans son ressort, d'arrêter, chaque année, la structure pédagogique des lycées (ouvertures, fermetures ou transferts de classes), au regard de l'évolution souhaitable du dispositif de formation et des moyens en emplois dont dispose l'académie concernée. C'est donc le recteur de l'académie de Lyon, à qui le dossier a été effectivement transmis, qui devra se prononcer, en concertation avec les partenaires impliqués (conseil régional, représentants de la profession) sur l'opportunité d'une telle création, compte tenu de la configuration actuelle de l'académie et de l'évolution des besoins en formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Calvel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17909

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1994, page 4426

**Réponse publiée le :** 28 novembre 1994, page 5887